

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 1^{er} avril 2016 relatif à l'approbation du cahier des charges « France très haut débit - 800 sites mobiles stratégiques »

NOR : PRM11609006A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8, tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à la gestion des fonds du programme d'investissements d'avenir (action « Développement de l'économie numérique ») et du plan « France très haut débit »,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges « France très haut débit - 800 sites mobiles stratégiques » est approuvé (1).

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} avril 2016.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le commissaire général à l'investissement,
L. SCHWEITZER

(1) Le cahier des charges est consultable sur le site internet : <http://www.francethd.fr> et sur le site des investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>.